Roissy, le 12 novembre 2018

Signature **de l'accord de mise en place des Comités Sociaux et Economiques d'Etablissement et du Protocole d'accord préélectoral**

Un accord a été signé ce jour avec la CFDT, la CFE-CGC-UNAC, FO-SNPNC, le SNPL et l'UNSA, permettant la mise en place des Comités Sociaux et Economiques d'Etablissement, issus des ordonnances Travail de 2017.

Les signataires représentent 80,94% des voix exprimées en faveur des organisations syndicales représentatives aux dernières élections professionnelles.

Par ailleurs, un protocole d'accord préélectoral a également été signé avec ALTER, la CAT, la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, FO-SNPNC, le SNPL et l'UNSA. Les élections professionnelles se tiendront donc du 18 février et 11 mars 2019, par voie électronique (pour le premier tour de scrutin).

« Ces accords constituent une nouvelle étape majeure, franchie avec une grande qualité d'échanges avec les partenaires sociaux. Je tiens à les remercier pour leur responsabilité et la rapidité avec laquelle nous sommes ensemble parvenus à ces accords importants pour l'avenir de notre compagnie.», s'est félicité Benjamin Smith, Directeur général d'Air France.

Service de presse / Press Office : + 33 (0)1 41 56 56 00 - corporate.airfrance.com - Twitter : @AFnewsroom